

Mardi 23 juin 2020 à 19 h 30 - Salle du Conseil Municipal

Prénom Nom, Qualité	Présent	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	Présent	Pouvoir à
Michel CROS, Maire	x		Stéphane COLOMBON, conseiller	x	
Christian JAVERLIAC 1 ^{ER} adjoint	x		Célia DEFAIX, conseillère	x	
Brigitte RAVET 2 ^{ème} adjointe	x		Franck DENOLLY, conseiller	x	
Philippe DE MARTINI 3 ^{ème} adjoint	x		Cindy GARDETTE, conseillère	x	
Sylviane MONNOT 4 ^{ème} adjointe	x		Christophe HAPIAK, conseiller	x	
Catherine BONNETON, conseillère	x		Audrey MERLET, conseillère	x	
Isabelle CABRERA, conseillère	x		Denis VERRIER, conseiller	x	
Yoann CHARDON, conseiller					

Délibérations

Fixation des indemnités de fonction du Maire

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réduire les indemnités du maire à 85% et décide de ne pas participer au débat qui s'en suit ni au vote de cette délibération. Après débat le conseil municipal décide de fixer cette indemnité à 100% de l'indemnité maximale soit 51.60% l'indice brut 1027 qui correspond en l'espèce à une indemnité mensuelle de 2006.93€ brut.

Le Maire n'a participé ni aux débats ni au vote.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents soit 14 voix pour.

Fixation des indemnités de fonction des adjoints

Le conseil municipal propose de fixer cette indemnité à 100% de l'indemnité maximale soit 19.8% de l'indice brut 1027 qui correspond en l'espèce à une indemnité mensuelle pour chaque adjoint de 770.10 € brut.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents dont deux abstentions.

Délégations au Maire

Monsieur le Maire donne lecture de l'Article L2122-22 et propose à l'assemblée d'entériner certaines délégations suivant la délibération 2020.18.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents qui donne délégations au Maire.

Désignation des représentants des Commissions communales

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE :

Elles sont fixées comme suit :

Commission Finances

Michel CROS – Christian JAVERLIAC – Cindy GARDETTE – Stéphane COLOMBON – Célia DEFAIX – Philippe DE MARTINI – Audrey MERLET – Denis VERRIER Brigitte RAVET

CCAS - Centre Communal d'Action Sociale

Michel CROS – Brigitte RAVET – Catherine BONNETON – Audrey MERLET – Denis VERRIER – Sylviane MONNOT

Membres extérieurs : Nadège GRACZYK, Renée BAILLY
(Cette commission comprend l'animation des quartiers)

Commission Sécurité - Réglementation

Michel CROS – Christian JAVERLIAC – Sylviane MONNOT – Christophe HAPIAK

Commission Travaux – voirie - Bâtiments

Michel CROS – Philippe DE MARTINI – Christophe HAPIAK – Franck DENOLLY – Christian JAVERLIAC

Commission Enfance – Jeunesse – Ecole

Michel CROS – Brigitte RAVET – Catherine BONNETON – Audrey MERLET - Stéphane COLOMBON – Célia DEFAIX - Cindy GARDETTE – Sylviane MONNOT

Commission Communication - Site Internet et Economique

Michel CROS – Sylviane MONNOT – Célia DEFAIX - Cindy GARDETTE – Audrey MERLET - Denis VERRIER

Commission Relations avec le monde Associatif

Michel CROS - Stéphane COLOMBON – Catherine BONNETON – Denis VERRIER – Sylviane MONNOT

Commission Agricole et Environnement

Michel CROS – Yoann CHARDON - Audrey MERLET – Sylviane MONNOT – Christian JAVERLIAC – Franck DENOLLY - Célia DEFAIX - Cindy GARDETTE – Philippe DE MARTINI - Brigitte RAVET

Commission D'Appel d'Offres

Michel CROS – Christian JAVERLIAC - Philippe DE MARTINI - Yoann CHARDON - Franck DENOLLY – Célia DEFAIX

Commission PLU – Urbanisme

Michel CROS – Isabelle CABRERA – Franck DENOLLY – Philippe DE MARTINI – Yoann CHARDON - Christian JAVERLIAC - Denis VERRIER - Christophe HAPIAK – Brigitte RAVET

Désignations des délégués dans les syndicats extérieurs

Syndicat Intercommunal Saint-Prim – Chonas L'Ambellan :

Titulaires : Michel CROS, Catherine BONNETON, Christian JAVERLIAC
Suppléants : Stéphane COLOMBON, Isabelle CABRERA, Philippe DE MARTINI

Syndicat Intercommunal des Eaux Saint-Prim – Saint Clair du Rhône – Chonas L'Ambellan :

Titulaire : Christophe HAPIAK - Suppléant : Philippe DE MARTINI

TE 38 (ex SEDI) : Titulaire : Franck DENOLLY - Suppléant : Christophe HAPIAK

SIRCAT : Titulaire : Sylviane MONNOT - Suppléant : Audrey MERLET

Association Intercommunale « pour Soutenir le Mas des Champs » :

Michel CROS, Brigitte RAVET

Association ESPOIR : Brigitte RAVET

Centre de Soins Infirmiers des Roches de Condrieu : Brigitte RAVET

ADPAH : Brigitte RAVET

Correspondant défense : Christian JAVERLIAC

Délégués Ambroisie: Titulaire : Yoann CHARDON, Suppléant : Audrey MERLET

Tarif conventionné TE38 ex SEDI

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents pour continuer à bénéficier des tarifs réglementés de vente, conformément à la loi du 8 novembre 2019, pour la fourniture d'électricité des sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 Kva ;D'attester du respect des critères d'éligibilité au tarif réglementé de vente auprès du fournisseur actuel ;De sortir du groupement de commande, coordonné par TE38, pour la fourniture d'électricité desdits sites ;De prendre acte du fait que la collectivité reste membre du groupement de commande porté par TE38 pour la fourniture de ses autres sites.

Taxes directes locales (taux impositions)

Dans le cadre du vote du budget 2020, après débats avec l'ensemble des membres du conseil municipal le maire propose de conserver les mêmes taux d'imposition qu'en 2019 soit :

Taxe Foncière (bâti) à 17,47 %,

Taxe Foncière (Non Bâti) à 49,00 %.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Annulation loyers « Golden Bistro » Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à la situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire du Covid-19 le Bar-Restaurant Golden Bistro est resté fermé du 15 mars 2020 au 11 juin 2020 ce qui a entraîné un énorme manque à gagner. Pour permettre le redémarrage de ce seul commerce au centre village, Monsieur le Maire propose l'annulation des loyers des mois d'avril mai et juin 2020, en précisant que la commune est propriétaire des murs.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Recrutement d'un agent contractuel au secrétariat

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au secrétariat de mairie.

Délibération adoptée à l'unanimité pour

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois allant du 22 juin 2020 au 21 septembre 2020 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint administratif à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 16.00 heures.

Informations

Rentrée scolaire du 25/05 et 22/06 + périscolaire Achats : fontaine à eau – réfrigérateur – PC adjoints

Travaux columbarium - PUP terrasses de Sybille – Arrêts de bus – Abri matériel service technique et sel de déneigement - Bibliothèque école ...

Rencontre avec les agents école et maitresses le 02 juillet 2020

La séance a été levée à 22 heures 45.

Le Maire

Michel CROS